

Saint-Pierre
-de-Cormeilles

N o r m a n d i e

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six le 21 mai à 20h, le Conseil Municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Gwénaél TOURAINE.

DATE DE LA CONVOCATION : 12/05/2026 Affichée le : 12/05/2026

PRÉSENTS : G. Touraine - JF. Drumare - J. Losier - M. Dahinden – I. Lemoine - B. Samson - H. Pautre – B. Foureau – S. Guehl – K. Gagneux – M. Besnard - L. Maignan

ABSENTS : J. Lefèvre (donne pouvoir à M. Dahinden) – J. Montolin (donne pouvoir à G. Touraine) - M. Chapron (donne pouvoir à JF. Drumare)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : J. Losier

NOMBRE DE MEMBRES : En exercice : 15 Quorum : 8
 Présents : 12 Votants : 15

En préambule, le Maire lit la lettre de remerciement de M. Jacky Lesaulnier, concernant la cérémonie organisée par le Conseil Municipal, pour le faire Maire Honoraire.

1- Adoption du procès-verbal de la séance du 02 avril 2026

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques à formuler sur le contenu du procès-verbal du 02 avril 2026, dont une copie leur a été adressée lors de leur convocation.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à approuver ce procès-verbal. **Ces derniers décident à l'unanimité de l'approuver.**

Rapport au vu duquel la décision a été prise : Projet du PV de la séance précédente (annexe à la délibération).

2 – Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une Commission Communale des Impôts Directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

- BOSCHER Dominique
- ALPHONSE Jean-Marc
- LUST Dominique
- LOSIER Isabelle
- LALONDE Pierre
- RIVEY Franck
- GUEHL Catherine
- LESAULNIER Jacky
- SURZUR Isabelle
- DRUMARE Valérie
- BULLE Frédérique
- MARIDOR Karine

Les commissaires suppléants :

- STADEROLI Yann
- BESNARD Emilie
- ALGRET Annie
- AUBRY Adrien
- MARIDOR Emilien
- GUEHL Cédric
- MORDANT Françoise
- CAENS Renée
- DRUMARE Philippe
- AUMONT Sandrine
- GODEAU Patrice
- MAIGNAN Aymeric

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques ;

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision ;

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente à Monsieur le Préfet de l'Eure.

3- Désignation référent déontologue pour les élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Monsieur Fabien Bottini, professeur des universités en droit public, est désigné en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal, sur suggestion de l'UMEE.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail fbottini.deontologue@gmail.com ou par courrier à l'adresse suivante 93 Route de Thiberville 27260 Saint-Pierre-de-Cormeilles (Adresse en mairie).

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent, ayant un statut de vacataire, sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

4- Désignation représentants Natura 2000

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2302009 « Le Haut Bassin de la Calonne » est amené à se réunir dans les prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune et un suppléant doivent être désignés, par délibération, afin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Haut Bassin de la Calonne ».

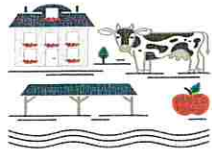
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site « Le Haut Bassin de la Calonne »,

*** En tant que titulaire : LEFEVRE Joëlle**

*** En tant que suppléant : FOUREAU Baptiste**

- Autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



Saint-Pierre -de-Cormeilles

N o r m a n d i e

5- Rallye Beuzeville

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. MAZE Vincent, Président de l'Écurie Saint-Héliér, est venu en mairie pour demander l'autorisation d'emprunter et de barrer les Routes de la Motte et des Fontaines, le samedi 7 novembre 2026 de 8h30 à 22h, à l'occasion du 10^{ème} Rallye National de Beuzeville Honfleur & 5^{ème} Rallye V.H.C. L'Écurie Saint-Héliér se charge de prévenir les riverains.

Après concertation, le Conseil Municipal autorise à la majorité l'Écurie Saint-Héliér à emprunter et à barrer les Routes de la Motte et des Fontaines, le samedi 7 novembre 2026 de 8h30 à 22h et autorise Monsieur le Maire à établir l'arrêté correspondant.

6- Correspondant défense (CORDEF)

Depuis 2001, le Gouvernement soucieux de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées a décidé d'instaurer une fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Le correspondant défense est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté. Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Son rôle est le suivant :

- Informer les citoyens sur la politique de défense de la France, qui vise à assurer la protection des Français et de leurs intérêts sur le territoire national et à l'extérieur,
- Sensibiliser les jeunes générations à la défense,
- Assurer un rôle pédagogique sur le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Il convient de désigner le conseiller municipal qui sera chargé de remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. GAGNEUX Kévin, pour remplir le rôle de correspondant défense.

7- Travail de l'employé communal les dimanches et jours fériés

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les agents municipaux sont sujets à venir travailler les dimanches et jours fériés à l'occasion des cérémonies ou fêtes communales, mais également le soir pour les réunions de conseil municipal.

Ceux-ci peuvent prétendre à une majoration de 2/3 des heures de travail effectuées les dimanches et jours fériés. La majoration est doublée pour les heures de nuit (22h à 7h).

Après concertation, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité la majoration de 2/3 des heures de travail effectuées les dimanches et jours fériés, ainsi qu'une majoration double pour les heures de nuit.

8- Devis comptage routier

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les riverains de la Rue de Bréards sont toujours en attente de la mise en place des appareils de comptage des véhicules circulant sur cette rue. Des demandes de devis ont été faites :

- EURL Provence Comptage Routier du 05.05.2026 = 900.00 € HT (2 compteurs)
- EL Nord Comptage Routier n° DEV00000161 du 11.05.2026 = 1 100.00 € HT (2 compteurs)

Après concertation, le Conseil Municipal approuve à la majorité le devis de l'EURL Provence Comptage Routier du 05.05.2026 pour un montant de 900.00 € HT.

9- Projet acquisition terrain pour la DECI

Le Maire informe le Conseil Municipal de sa convocation à la Sous-Préfecture de Bernay pour la DECI (défense extérieure contre l'incendie), car la commune est insuffisamment couverte (36%). Il les informe également que la demande de subvention pour le projet DECI dans le cadre de la DETR a été acceptée.

Il indique au Conseil Municipal qu'il a fait une offre à Maître Tilmant pour l'achat d'un terrain situé au Chemin du Val. L'achat de ce terrain pourrait permettre la mise en place d'une poche incendie de 60 m³ ou plus.

Par ailleurs, le Maire et le 1^{er} adjoint Monsieur Drumare ont rencontré Madame Jouas (633 Route de Lieurey), concernant son projet de changement de destination et demande d'agrandissement d'une grange existante. Ce projet n'est pas réalisable car il n'y a pas de défense extérieure contre l'incendie à proximité. Mme Jouas propose de céder, pour un euro symbolique, une partie de son terrain, pour que la commune puisse y installer une cuve enterrée.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches pour l'acquisition de ces terrains.

10- Frais de gardiennage église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les frais de gardiennage de l'église en 2025 étaient de 400.00 €.

A l'unanimité, le Conseil décide que les frais de gardiennage pour l'année 2026 seront du même montant que l'année précédente, soit 400.00 €.

L'arrêté correspondant sera remis à la nouvelle personne en charge du gardiennage de l'église.

Questions et informations diverses

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la réception d'une nouvelle remorque pour l'employé communal. M. ALPHONSE Jean-Marc souhaite acheter l'ancienne remorque. La commune cède la remorque à M. ALPHONSE pour un montant de 50.00 €.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a acheté un jeu de rampes en 2023 pour un montant de 74,91€ HT, mais elles n'ont servi qu'une seule fois. M. DRUMARE Jean-



François souhaite les acheter. Les rampes seront cédées à M. DRUMARE par la commune pour un montant de 70.00 €.

L'étude des devis concernant l'installation d'un bac à graisse à la station d'épuration est reportée à la prochaine séance, car un devis est manquant.

L'inauguration « Le Jardin de Suzanne » aura lieu le samedi 30 mai 2026 à 15 heures.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il aimerait se faire seconder par chacun d'entre eux, à tour de rôle, pour la célébration des mariages en parallèle, il leur demande de réfléchir au cadeau à offrir aux mariés. Habituellement, la commune offre un bouquet de fleurs mais d'autres suggestions sont les bienvenues.

Madame BULLE Frédérique (Trésorière de l'Association les Riverains de la Calonne) est ouverte aux idées ou aux besoins qui pourrait avoir trait aux cours d'eau de la commune.

Une nouvelle réunion « Millenium », organisée par Monsieur Dumont Éric, aura lieu le 20 juin 2026 à 10 heures en mairie.

Dorénavant, la commission urbanisme recevra par mail les dossiers d'urbanisme pour consultation et demande d'avis, avant envoi aux services instructeurs de la Communauté de Communes.

Une entreprise a proposé ses services pour le traitement des mauvaises herbes dans le cimetière (par brûlage). Monsieur le Maire préfère organiser une nouvelle matinée citoyenne. La date sera choisie ultérieurement.

Les devis de l'entreprise Clôture Bataille seront mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

Un premier acompte, concernant la subvention accordée pour les travaux aux abords de la mairie, a été versé en mai 2026.

L'arrêté concernant le bruit de voisinage, pris par Monsieur Briavoine (ancien maire) date de juillet 2012. Les membres du Conseil Municipal ont pris la décision de le remplacer par l'arrêté préfectoral sur la commune.

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h et 14h30 à 19h30

Les samedis : 9h à 12h et 14h30 à 19h

Les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Le Maire a rendez-vous le 29 mai 2026 avec Monsieur Mermin de l'entreprise ABAC GÉO, pour l'étude de projet concernant la voie douce.

Le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir la couleur des lampadaires sur la Rue des Coutures. La couleur verte a été retenue par le Conseil Municipal.

Monsieur Le Bouëc, du SIEGE, a expliqué à Monsieur le Maire que courant juin, nous allons réceptionner un tableau concernant l'enfouissement des réseaux, au niveau de la Vallée au Lièvre, la Route de Lisieux, le Chemin de la Petite Forêt, le château de Malou. Il y aura une

prise en charge par la commune à hauteur de 7%, sur le budget 2027. Une réunion de programmation des travaux est prévue en septembre-octobre 2026.

Le trail de la Calonne aura lieu le 14 juin 2026 à 12 heures. Monsieur le Maire est convié à la remise des récompenses.

L'AMSE remercie la commune pour le versement de la subvention.

La réunion pour les nouveaux habitants (2025-2026) aura lieu vers la 3^{ème} semaine de novembre.

Fin de la séance : 23H

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du :

Affiché le :

Le Maire :

Gwénaél TOURAINE



Le secrétaire de séance :

Jacky LOSIER

